

Renoncer à une succession : le dossier complet pour le tribunal

Documents obligatoires à fournir

- Formulaire Cerfa n° 15828*06 dûment rempli et signé
- Copie intégrale de l'acte de décès du défunt
- Copie intégrale de l'acte de naissance du renonçant (datant de moins de 3 mois)
- Copie d'une pièce d'identité en cours de validité (recto/verso) du renonçant
- Procuration notariée spécifique (uniquement si la démarche est effectuée par un mandataire)

Règles de dépôt et formalités

- Le dossier doit être adressé au tribunal judiciaire du dernier domicile du défunt
- La signature sur le formulaire Cerfa doit impérativement être manuscrite et originale
- Il est recommandé d'envoyer le dossier par courrier recommandé avec accusé de réception

Délais légaux à connaître

- Délai de 4 mois : limite pour se prononcer si vous êtes sommé par un créancier (sous peine d'acceptation tacite)
- Délai de 10 ans : prescription du droit de renoncer en l'absence de toute sommation